



## PRÉVENTION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ CCAS DE VIENNE RAPPORT D'ACTIVITE 2002-2006

### Historique :

En 1995, dans le cadre du contrat de ville 1995-2000, le C.C.A.S. a souhaité « mener une action qui vise à développer et poursuivre un travail éducatif et préventif sur la santé » à Vienne. Pour cela, Geneviève RADISSON, infirmière de santé publique a été recrutée. Ce projet, d'abord très généraliste, s'est axé vers la mise en place d'un réseau de santé de proximité pour la prise en charge des SDF. En 1998, une convention avec le Conseil Général de l'Isère a été signée dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle, dont les objectifs étaient :

- ❖ Mettre en place des actions et des animations santé pour les comportements à risques
- ❖ Approfondir les liens au sein d'une population surtout étrangère en faisant des actions collectives pour prendre en charge la santé de chacun
- ❖ Sensibiliser les personnes en difficulté autour de rencontres formelles dans les lieux d'accueil et les différentes actions d'insertion locales mises en place notamment par la C.L.I.

Geneviève RADISSON ayant fait valoir ses droits à la retraite en juin 2002, une nouvelle infirmière de santé publique, Valérie DEGLETAGNE, fut employée dès octobre 2002. Le rapport d'activité ci-dessous présente le fruit de ses quatre années de travail.

### Rapport d'activité 2002-2006 :

Valérie DEGLETAGNE a repris les trois grands objectifs de la convention CLI, d'une part, et a développé et élargi son activité dans quatre directions d'autre part, se conformant ainsi aux orientations du PRAPS dans le cadre du FNPEIS et aux besoins de cette population précaire :

- ❖ Améliorer la prise en charge santé des personnes en situation précaire et/ou d'isolement
- ❖ Assurer un accompagnement de proximité aux soins de santé
- ❖ Prévenir les comportements à risques des personnes en situation précaire et/ou vulnérables :
- ❖ Participer aux différentes réflexions partenariales sur la prise en charge de la problématique santé des publics précaires

Quotidiennement, le temps de travail de Valérie DEGLETAGNE s'est réparti de façon équitable en quatre domaines d'intervention :

- 1-La prise de contact avec les usagers précaires
- 2-La conduite d'accompagnements individuels à la santé
- 3-L'organisation et l'animation des actions collectives de prévention
- 4-La représentation du CCAS au sein du réseau de partenaires associatifs et institutionnels

Ce travail s'est déroulé sur toute la ville de Vienne et non plus le seul quartier de St-Martin comme c'était le cas à l'époque. De plus, avec le temps, la demande des partenaires s'est orientée de plus en plus vers des actions collectives, et non plus uniquement vers des suivis individuels.

### 1/ La prise de contact avec les usagers précaires :

Le CCAS de Vienne avait fait de cette mission une priorité. A l'époque le public précaire était suivi en matière de santé dans le cadre de l'Arche du 27 et de Midi Partage, sous forme de permanences de soins de première nécessité. La venue de Valérie DEGLETAGNE a formalisé et quantifié le travail de contact effectué, et a utilisé les nouveaux dispositifs (PASS, CMU) pour aller au devant des publics. Cette prise de contact s'est décliné ainsi :

- ❖ permanences hebdomadaires d'accès aux soins dans les lieux d'accueil (Arche du 27, Midi Partage, Résidence le soleil, Accueil de nuit) pour un premier contact, des soins de première nécessité, une vérification des droits, une orientation vers les soins et un accès aux médicaments en partenariat avec la PASS.
- ❖ Accueil et orientation lors des bilans santé de la CPAM au relais santé, 2 fois par mois.
- ❖ Participation sur proposition d'un travailleur social ou de la psychologue du dispositif CLI à un rendez-vous avec un usager

Aujourd'hui, Valérie DEGLETAGNE connaît parfaitement bien les usagers de la commune, et est systématiquement sollicitée par les partenaires pour entrer en contact avec ce public précaire. De ce point de vue, les objectifs sont totalement remplis.

### 2/ La conduite d'accompagnements individuels à la santé :

Le bureau de Geneviève RADISSON étant situé à l'époque au centre social Vallée de Gère, les contacts de l'infirmière avec le CCAS était compliqués. La création d'un bureau dédié à Valérie DEGLETAGNE dans les locaux du CCAS a permis à cette dernière d'entretenir un échange permanent avec les travailleurs sociaux du CCAS (AS, Arche du 27, Midi Partage, etc.), et d'assurer des suivis individuels dans des conditions d'accueil qui favorisent la resocialisation du public. Les accompagnements suivants ont pu être menés :

- ❖ Démarches administratives, (ouvertures de droit CMU CMUC, domiciliation, orientation travailleur social, Carte Nationale d'Identité,...)
- ❖ Démarches de soins (suivi individualisé, évaluation de la situation de santé avec la personne, détermination des priorités, accompagnement à l'organisation et à la réalisation des démarches).
- ❖ Assurer la continuité des soins.

Valérie DEGLETAGNE, en presque cinq ans, a réussi à faire que les travailleurs sociaux donnent toute leur importance aux soins dans le travail d'accompagnement social. Elle s'est imposée comme personne ressource, notamment auprès des professionnels de santé, de l'hôpital, et des médecins généralistes pour organiser la continuité des soins. Elle a dû pour cela se doter des outils qui manquaient au CCAS : ticket transport, accompagnement avec le véhicule CCAS, ...

Le remboursement des frais de transport sanitaire pour les bénéficiaires de la CMU reste un réel problème, et une solution est à trouver avec la CPAM.

### 3/ Organisation et Animation des actions collectives de prévention

Geneviève RADISSON animait de nombreuses actions collectives, notamment auprès des femmes de la vallée de Gère, dans les domaines de la nutrition et la santé de la femme. La priorité du CCAS étant l'accompagnement individuel à santé du public CCAS, la mission de

Valérie DEGLETAGNE l'a amenée à faire peu d'actions collectives en 2003 et 2004. Puis à la demande des partenaires, elle a peu à peu repris ces actions de prévention. Ce n'est pas sans poser des problèmes au CCAS, dont ce n'est pas la priorité. Or cette activité requiert de plus en plus de temps, et ne répond pas à toutes les demandes.

Les actions collectives menées furent les suivantes :

- ❖ permanence d'accueil et d'écoute « alcool » au relais santé en 2003
- ❖ prévention des conduites à risques pendant le festival de jazz en 2004-2005
- ❖ journée de sensibilisation aux risques alcool pour les professionnels en 2007
- ❖ Aider à la création de la permanence « Alcool Assistance » en 2006
- ❖ actions de prévention dans les centres sociaux, dans les groupes d'alphabétisation de l'ASSFAM, auprès de l'épicerie sociale du GAF, de l'atelier d'insertion TRICOST...) sur les thèmes suivants : l'équilibre alimentaire, la santé de la femme, le mal de dos, le sommeil) en 2006 et 2007
- ❖ actions de prévention bucco-dentaire au sein des lieux d'accueil CCAS depuis 2002
- ❖ groupe de paroles pour femmes isolées avec la psychologue du dispositif CLI en 2004-2005-2006-2007

Les actions collectives ont remporté un grand succès auprès du public et des animateurs. Les demandes sont allées croissantes tant sur Vienne que sur l'agglomération et dans l'Isère Rhodanienne. Pour mener à bien ces actions, Valérie DEGLETAGNE a consacré beaucoup de temps à la recherche de financements et au montage des dossiers auprès des partenaires financeurs et opérationnels. Ce travail s'est fait au détriment d'un travail de terrain sur Vienne. Une concertation annuelle avec les partenaires sur les priorités et le financement de ces actions est indispensable pour en assurer la pérennité. Le CCAS ne pourra poursuivre dans cette voie sans un soutien financier clair des demandeurs.

#### **4/ La représentation du CCAS au sein du réseau de partenaires associatifs et institutionnels :**

Geneviève RADISSON avait su développer un partenariat discret mais efficace avec de nombreux partenaires à une époque où ces questions ne faisaient pas encore l'objet de coordination structurée. Valérie DEGLETAGNE a profité de cette dynamique, qui s'est formalisée sous l'égide de la CAPV dans le cadre de la politique de la ville en prenant les aspects suivants :

- ❖ Commission errance : projet de lits infirmiers, cellule de veille opérationnelle, expérimentation de la maraude
- ❖ Commission addiction : création puis abandon du point écoute alcool, ouverture d'un point cannabis, mise en réseau
- ❖ Commission accueil collectif de la souffrance psychique : échange de pratique interprofessionnelle et inter-institutionnelle, soutien à la création de l'équipe mobile de psychiatrie, création de l'atelier santé ville

Le travail en réseau est nécessaire et efficace, mais très chronophage, et Valérie DEGLETAGNE ne pourra poursuivre longtemps seule ce travail de partenariat, faute de temps. Les demandes vont croissantes et dépassent le cadre de la ville de Vienne.

**Valérie Degletagne**  
infirmière de santé publique  
CCAS de Vienne